



LIVRET D'ACCUEIL CRÈCHE FAMILIALE



Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan
structure multi-accueil Barbe d'Or
(accueil collectif et familial)

Tél. : 05 58 05 11 87



PRESENTATION DU SERVICE CRECHE FAMILIALE

La crèche familiale hospitalière a été ouverte en 1997.
Le service est autorisé à fonctionner avec 12 places en accueil familial
chez 3 à 6 assistantes maternelles.

Organigramme

Un Pédiatre
Dr Palluel

Une Directrice Puéricultrice
Mme Tauzin C.

Une Infirmière adjointe
Mme Grauby C.

1 à 6

ASSISTANTES MATERNELLES

Mission du pédiatre

Il est chargé d'un rôle de prévention et de surveillance médicale des enfants.
Il peut décider des évictions en cas de maladie, orienter les parents d'enfant vers une consultation spécialisée et prendre toute décision médicale qui s'impose.

Mission de la Directrice

Elle est chargée de l'organisation interne de la crèche et de sa gestion administrative et financière.

Elle participe à la gestion des inscriptions et des admissions.

Elle participe à la surveillance du développement somatique, psychomoteur et affectif des enfants.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des parents pour tout type de problème qui pourrait se poser à eux ou à leur enfant au cours de sa vie en crèche familiale.

Elle coordonne l'organisation entre les assistantes maternelles, les parents et la crèche pour l'accueil des enfants.

Mission de l'infirmière, adjointe de direction

Elle apporte son appui technique auprès des assistantes maternelles pour la prise en charge des enfants.

Elle fait le suivi de la santé et du développement des enfants.

Elle visite régulièrement les assistantes maternelles à leur domicile.

En absence de la directrice, elle assure la permanence de la fonction.

Mission de l'assistante maternelle

Elle accueille l'enfant et ses parents.

Elle exerce des fonctions de surveillance, d'hygiène, confort et sécurité auprès de l'enfant.

Elle participe au développement harmonieux de l'enfant.

Elle apporte une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.

Elle dialogue avec les parents autour de leur projet éducatif.





FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

La crèche familiale est organisée avec une équipe de 1 à 6 assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental.

Les assistantes maternelles sont recrutées et salariées par le centre hospitalier. Elles font parties du service accueil familial.

L'assistante maternelle accueille les enfants selon les besoins des parents :

- ▶ tôt le matin (à partir de 5h30)
- ▶ tard le soir (jusqu'à 22h30)
- ▶ la nuit, le samedi et /ou le dimanche

L'accueil en crèche familiale offre aux parents des garanties en matière d'hygiène de sécurité, de diététique, d'éducation, de suivi du développement de l'enfant.

Les assistantes maternelles sont réunies par l'adjointe au sein de la crèche pour des réunions d'information et d'accompagnement des pratiques.

Le rattachement de la crèche familiale à la crèche collective permet aux assistantes maternelles de fréquenter l'établissement collectif avec les enfants qu'elles accueillent.

L'assistante maternelle peut avec l'enfant accueilli fréquenter le groupe pour favoriser la socialisation, utiliser les équipements d'éveil spécifiques ou participer à des ateliers d'éveil avec des intervenants professionnels.

Ces temps sont organisés sur le matin entre 9h30 et 11h en fonction des enfants présents chez l'assistante maternelle. La prise du repas est parfois proposée à la crèche.

Le service organise une continuité et une permanence de l'accueil familial lors d'empêchement de l'assistante maternelle principale en proposant un relai chez une autre assistante maternelle de la crèche ou sur la crèche collective si les conditions d'accueil sont réunies (horaire, place)

Il n'y a aucune relation financière entre l'assistante maternelle et les parents.

La rémunération de l'assistante maternelle est déconnectée du contrat d'heures réservées par les familles.

Les parents signe un contrat d'accueil avec la crèche et règlent les frais de séjour de l'enfant au centre hospitalier.

Le prix horaire est calculé en fonction de la composition de la famille et du revenu du foyer.

Ce tarif comprend :

- ▶ les changes complets pour le temps d'accueil,
- ▶ les produits et linge de toilette,
- ▶ le lait maternisé artificiel,
- ▶ les repas sont préparés par l'assistante maternelle en concertation avec les parents. (1 petit et un grand repas par temps d'accueil)

Les parents doivent fournir tenues et changes vestimentaire de l'enfant pour le temps d'accueil chez l'assistante maternelle.

Le centre hospitalier met à disposition chez l'assistante maternelle, tout le matériel de puériculture nécessaire. L'assistante maternelle s'engage à l'entretenir et à signaler toute perte de conformité.

Le projet de vie pour les enfants accueillis en service familial

Se séparer

Avant l'entrée en crèche familiale, une période dite «de familiarisation» est proposée aux familles afin de préparer l'enfant et le parent à la séparation.

Comme à chaque fois que l'enfant se trouve confronté à une épreuve ou à une situation qu'il ne connaît pas encore, il va falloir lui en parler. Il va falloir mettre des mots sur ce qui se passe.

L'adaptation n'est pas une simple immersion progressive dans un nouveau milieu, c'est un temps où la mère et le père vont accompagner leur enfant dans un nouveau lieu, y être avec lui et se tenir en sa compagnie dans toutes les pièces où il se tiendra bientôt sans eux.

Ce lieu sera «investi» par la présence parentale. Le bébé se souviendra de sa mère dans ses murs lorsqu'elle l'y laissera et il s'en trouvera rassuré. Le passage d'un lieu à l'autre doit se passer de façon harmonieuse. Il s'agit d'un temps nécessaire à l'enfant et à ses parents pour bien faire connaissance avec le lieu et les personnes. Il s'agit pour l'assistante maternelle de prendre le temps d'entamer un vrai dialogue autour de l'enfant dans un climat de confiance.

Avant le premier jour de la familiarisation, il peut être intéressant que la mère prépare la liste où elle aura écrit tout ce qu'il est, à son avis, important de savoir pour bien s'occuper de son enfant :

- ▶ habitudes de sommeil,
- ▶ habitudes de repas,
- ▶ plaisirs, déplaisirs,
- ▶ petits troubles ou petites maladies.

Les bébés sont sensibles aux odeurs. Aussi, vous pourrez apporter objets personnels imprégnés de l'odeur de la maison parentale.

Ces objets que le bébé connaît bien renforceront le lien crèche familiale- maison.

Les deux premières visites, les parents resteront avec l'enfant pour le sécuriser et découvrir avec lui son nouveau lieu de vie.

Puis progressivement au rendez-vous suivant, la maman s'absentera 1 à quelques heures afin que son enfant et elle-même s'initie à l'absence.

Ces différentes rencontres se font sur rendez-vous avec l'assistante maternelle à un rythme de plusieurs fois par semaine.

Nous vous proposons une familiarisation sur 2 semaines, sachant que parfois certains rendez-vous seront annulés.

Les rencontres parents-assistantes maternelles durant cette période ont pour objectifs de permettre à l'assistante maternelle de découvrir les habitudes de l'enfant, de connaître les attentes du parent et de dire comment elle va y répondre et s'organiser pour l'accueil des différents enfants.

L'assistante maternelle transmet aux parents le projet d'accueil du service.

L'assistante maternelle détermine avec les parents si elle se fait appeler soit par la dénomination «nounou» soit par son prénom. Le choix fait s'applique pour l'enfant comme pour ses parents.



Par respect mutuel les adultes (parents, assistante maternelle) conservent le vouvoiement lors de leurs échanges afin de privilégier la dimension professionnelle de la relation. L'accueil familial est un accueil au sein d'une famille aussi dès la première rencontre l'assistante maternelle présente sa propre famille.

L'accueil au quotidien : se séparer au quotidien

Au cours des rencontres de préparation à l'entrée, l'assistante maternelle aura recueillie et repérée les besoins psycho-affectifs de l'enfant et proposera de médiatiser la séparation en introduisant des rituels sécurisant l'enfant.

Tous les jours, des transmissions orales entre parents et assistante maternelle ont lieu, au sujet des événements depuis la veille, et des surveillances particulières à observer.

En cours de journée, pour avoir des nouvelles, utilisez le téléphone pour dialoguer avec l'assistante maternelle, notamment quand l'enfant est amené le matin malade chez l'assistante maternelle.

L'assistante maternelle notera dans le dossier de l'enfant, les événements particuliers en matière de santé ou de vie.

En concertation avec les parents, elle peut mettre en place les premiers mois d'accueil, une feuille de rythme où seront notés les observations du quotidien et des moments clés de la journée. De même l'intérêt de la mise en place d'un cahier de liaison fera l'objet d'une discussion entre parents et assistantes maternelles.

Régulièrement, l'assistante maternelle transmet aux parents, des éléments sur l'éveil et le développement de leur enfant (informations qui seront notées dans son dossier de suivi).

Jouer

Le jeu est non seulement une activité vitale, mais il est aussi un outil de développement. A tous les moments de sa vie, l'enfant construit, découvre le monde :

- ▶ à travers les échanges : regards partagés, objets donnés, imitation .
- ▶ avec les jouets : maîtrise corporelle et maîtrise des objets, construction du jeu.

Le jeu a fonction d'apprentissage et d'adaptation à l'environnement.

L'assistante maternelle aura une attitude d'écoute, disponible mais non interventionniste, ni dirigiste.

Le jeu ne sera pas imposé mais proposé à l'enfant.

Il ne s'agit pas de tout permettre à l'enfant, des consignes existent, elles sont expliquées et donc acceptées et au besoin sont rappelées.

Dans le jeu éducatif ou activité dirigé, l'enfant n'est plus entièrement libre ,il y a des consignes, en accord avec le développement psychomoteur de l'enfant.

Il s'agit avant tout d'éveil, de première découverte d'un fonctionnement simple selon le rythme de l'enfant.

L'assistante maternelle peut avec l'enfant accueilli s'intégrer au groupe d'âge de la crèche collective soit pour un temps de socialisation dans le groupe soit pour participer à une activité d'éveil.

Du matériel d'éveil est mis à la disposition de l'assistante maternelle par la crèche, en fonction des besoins des enfants qu'elle accueille.



Dormir

La crèche familiale offre un rythme de vie adapté à la physiologie et aux besoins du jeune enfant.

L'assistante maternelle s'efforcera de respecter les rythmes individuels.

Un environnement favorable au sommeil sera procuré à l'enfant (objet préféré, lit personnel, calme, maternage et aide à l'endormissement.)

L'assistante maternelle assure une surveillance régulière pendant tout le temps de la sieste, elle intervient dès qu'un enfant pleure pour éviter de perturber le sommeil des autres enfants.

Respecter le sommeil de l'enfant, c'est lui permettre de profiter pleinement des autres moments de la journée.

L'assistante maternelle dialogue avec les parents autour de leurs vœux éducatifs.

Manger

L'assistante maternelle échange avec les parents autour du repas de l'enfant (rythme, besoins, évolution) afin de faire du temps du repas , un moment convivial et de plaisir. L'assistante maternelle informe les parents sur la préparation des repas.

Les enfants reçoivent une alimentation équilibrée et adaptée à leurs différents stades de développement. Les menus sont établis par l'assistante maternelle à partir des recommandations (cf Le petit guide de la diversification alimentaire/Santé Publique France) de la puéricultrice et de la diététicienne du centre hospitalier .

L'introduction de l'alimentation se fait en accord avec les parents.

L'enfant sera stimulé pendant le repas mais non forcé.

Les mets nouveaux seront proposés à plusieurs reprises en petites quantités.

En situation d'apprentissage, l'enfant se salit, manipule la nourriture, l'enfant est encouragé à devenir progressivement autonome, afin d'être capable de manger seul.

Etre propre

Le moment du change est un temps de relation privilégiée pour l'enfant et l'assistante maternelle.

L'assistante maternelle veille à ce que la couche de l'enfant soit changée dès qu'il en a besoin. Dans sa conquête de l'autonomie, l'enfant va aborder au cours de sa deuxième année, l'étape de la propreté. Ainsi l'assistante maternelle repère les signes permettant de penser que l'enfant a acquis la maturité physiologique et psychologique nécessaire. Il s'agit de laisser l'enfant grandir à son rythme.

La formation des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles ont bénéficié de 120 heures de formation avec le conseil départemental dans le cadre de leur agrément.

Régulièrement la formation aux gestes d'urgence est proposée pour entretenir les connaissances.

Les assistantes maternelles participent aux formations organisées sur la crèche collective.

Lors de leur recrutement par le centre hospitalier, elles ont pu effectuer un stage pratique de 3 semaines sur la structure collective (1 semaine par secteur d'âge).

Au cours des réunions d'informations organisées sur la structure collective, la puéricultrice apporte aux assistantes maternelles conseils et accompagnement dans leur pratique.

Les visites au domicile de l'assistante maternelle permettent à l'infirmière d'apporter soutien et accompagnement professionnel à l'assistante maternelle dans la prise en charge de l'enfant. Ces temps d'échanges autour de l'enfant permettent un suivi du développement de l'enfant et de son accueil dans sa globalité.

Ces visites mensuelles font partie du programme d'accompagnement de l'assistante maternelle. Elles permettent d'évaluer les situations et d'accompagner si besoin.